

**VISA SCHENGEN COURT SEJOUR**  
**Voyage d'affaires GD Luxembourg**

**Dossier à présenter en original + 1 copie**

Documents à fournir:

1-Formulaire de demande de visa Schengen complété, daté et signé (disponible gratuitement ) +2 photos d'identité couleur avec fond blanc récentes.  
<https://visaonweb.diplomatie.be>

2- Un passeport valide.

Le passeport doit être valable minimum 3 mois à l'échéance du visa demandé, et doit comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet, accompagné de la photocopie de la page d'identité et des visas Schengen précédents.

3- Copie recto verso de la CIN (Ressortissants étrangers résidant au Maroc: carte de résidence marocaine ou récépissé de la demande de renouvellement);  
et signé (disponible gratuitement) +2 photos d'identité couleur avec fond blanc récentes.

4- Un ordre de mission pour la durée du (des) séjour(s) envisagé(s) ;

5- Une copie des statuts de la firme marocaine et de la publication du registre de commerce ;

6- La preuve que l'activité professionnelle est en rapport avec le motif du voyage ;

7- La preuve des transactions commerciales réalisées ou en cours ;

8- Une preuve de la prise en charge financière du séjour ou des moyens de subsistance suffisants.);

9- Une attestation de travail et un historique CNSS (pour les employés) ;

10- La preuve de la réservation d'hôtel ;

12- Production d'une assurance-voyage valable pour tous les pays Schengen (devra couvrir les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux d'urgence et les soins hospitaliers d'urgence. Le montant de la couverture s'élèvera à 30.000 €). Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent avec les dates de voyage.

**NB : Cette liste de document n'est pas exhaustive : des documents complémentaires peuvent être demandés par les services des visas. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier.**